

## Procès-Verbal de séance

### Séance du 26 Mai 2025

L' an 2025 et le 26 Mai à 20 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie, salle du Conseil Municipal sous la présidence de d'AMÉCOURT Antoine, Maire

**Présents** : M. d'AMÉCOURT Antoine, Maire, Mmes : CHEDET Laurence, DROUIN Valérie, HEURTEBISE Sandrine, LETESSIER Céline, MM : BASNIER Serge, BESNIER Claude, DUCLOS Dominique, MORIN Jean-Louis

**Excusés** : Mme BORDIN Ingrid (procuration à BASNIER Serge), MM COPHIGNON Alain (Procuration à DROUIN Valérie), ROBIN Thierry (procuration à BESNIER Claude)

**Absents** : M. GOIBEAU Ludovic

**Assistait également** : Mme CHAIGNON Audrey, secrétaire générale de mairie

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

**Date de la convocation** : 19/05/2025

**Date d'affichage** : 19/05/2025

#### **Acte rendu exécutoire**

après dépôt en Préfecture du Mans  
le : 01/04/2025

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme HEURTEBISE Sandrine

#### **Objet(s) des délibérations**

### SOMMAIRE

**Approbation du procès-verbal du 28 avril 2025** - 2025-041

**Vacance d'un poste d'adjoint** - 2025-042

**Commission appel d'offre** - 2025-043

**Désignation des représentants aux commissions communales** - 2025-044

**Désignation des représentants de la commune au sein de commissions ou organismes intercommunaux**  
- 2025-045

**Désignation des représentants de la commune à Sarthe Habitat** - 2025-046

**Désignation des représentants de la commune au sein du Conseil du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Avoise-Parcé.** - 2025-047

**Commissions intercommunales** - 2025-048

**Désignation des représentants à la conférence intercommunale du logement (C.I.L.)** - 2025-049

**Révision du loyer du commerce** - 2025-050

**Banquet des Anciens 2026** - 2025-051

**Convention ciné vacances 2025-2026** - 2025-052

**Convention avec le département (ENS) pour le coteau de Vilclair** - 2025-053

**Occupation du domaine public : Installation d'une boîte à pain** - 2025-054

### **Approbation du procès-verbal du 28 avril 2025**

réf : 2025-041

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2025 est approuvé à la majorité.

A la majorité (pour : 7 contre : 4 abstentions : 1)

### **Vacance d'un poste d'adjoint**

réf : 2025-042

Par courrier en date du 14 mai 2025, Monsieur le Préfet nous informe qu'il a reçu une demande de démission émanant de Monsieur Serge BASNIER de sa fonction de 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-15 du code général des collectivités territoriales (CGCT), Monsieur le Préfet a accepté sa démission et nous a communiqué son acceptation par lettre datée du 14 mai 2025.

L'acceptation de M. le Préfet a été notifiée à l'intéressé le 17 mai 2025 et est donc effective depuis cette date. Il appartient dorénavant au conseil municipal de procéder à son remplacement conformément à l'article L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Dans ce cas, le conseil municipal doit être convoqué, en application de l'article L.2122-14 du code général des collectivités territoriales pour procéder au remplacement dans la quinzaine de la vacance.

Toutefois, ce remplacement n'est pas automatique et le conseil municipal peut, en application de l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales, décider de supprimer un poste d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité ( 9 pour, 0 contre et 3 abstention) décide :

- D'approuver la suppression d'un poste d'adjoint comme le prévoit l'article L. 2122-2 du CGCT aux termes duquel le conseil détermine librement le nombre des adjoints.
- De modifier le tableau du conseil municipal comme ci-joint et le transmettre à la Préfecture de la Sarthe
  - o 1<sup>er</sup> adjointe : Mme Sandrine HEURTEBISE
  - o 2<sup>ème</sup> adjoint : M. Jean-Louis MORIN
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce dossier.

A la majorité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 3)

### **Commission appel d'offre**

réf : 2025-043

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui prévoit que :  
Dans une commune de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte en plus du maire ou son représentant, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants, élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres et décide d'un vote à main levée.

Les listes déposées sont les suivantes :

Liste composée de membres titulaires :

- **Jean-Louis MORIN**
- **Sandrine HEURTEBISE**
- **Céline LETESSIER**

Liste composée de membres suppléants :

- **Serge BASNIER**
- **Valérie DROUIN**
- **Claude BESNIER**

A été procédé au vote, après avis du conseil municipal, à un vote à main levée, ainsi qu'au dépouillement.

Sont ainsi déclarés élus :

Membres titulaires :

- **Jean-Louis MORIN**
- **Sandrine HEURTEBISE**
- **Céline LETESSIER**

Membres suppléants :

- **Serge BASNIER**
- **Valérie DROUIN**
- **Claude BESNIER**

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Désignation des représentants aux commissions communales**

réf : 2025-044

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès de Jeanine GIGOMAS et à la démission du poste d'adjoint de M. Serge BASNIER, il est nécessaire de désigner des nouveaux représentants.

Travaux - Bâtiments communaux - Voirie - Réseau - Espaces verts : Ludovic GOIBEAU, Valérie DROUIN, Antoine d'AMÉCOURT

Affaires scolaires et sociales : Ingrid BORDIN, Laurence CHEDET,

Agriculture - Environnement : Jean-Louis MORIN, Thierry ROBIN, Dominique DUCLOS, Claude BESNIER

Culture - Patrimoine - Tourisme : Alain COPHIGNON, Thierry ROBIN, Laurence CHEDET, Valérie DROUIN

Communication - Vie associative - Animations - Jeunesse : Ingrid BORDIN, Sandrine HEURTEBISE, Céline LETESSIER, Valérie DROUIN

Commerce : Sandrine HEURTEBISE, Alain COPHIGNON, Dominique DUCLOS, Valérie DROUIN

Camping / halte fluviale / bac à chaîne : Sandrine HEURTEBISE, Valérie DROUIN, Jean-Louis MORIN, Claude BESNIER

Bulletin : Sandrine HEURTEBISE, Ingrid BORDIN, Valérie DROUIN, Alain COPHIGNON

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Désignation des représentants de la commune au sein de commissions ou organismes intercommunaux**

réf : 2025-045

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite au décès de Jeanine GIGOMAS et à la démission du poste d'adjoint de M. Serge BASNIER, il est nécessaire de désigner des nouveaux représentants.

Considérant que la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 a prévu, dans son article 10, que le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder aux élections des délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés au scrutin secret.

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder aux élections des délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés au scrutin secret.

Considérant que pour les désignations des représentants des associations ou diverses commissions, les dispositions de l'article L2121-21 sont applicables et le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder aux scrutins secrets aux nominations ou aux représentations.

#### **Commission intercommunale d'accessibilité**

1 représentant

Candidat : Laurence CHEDET

A obtenu : 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Désigne :

- Laurence CHEDET représentante ;

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Désignation des représentants de la commune à Sarthe Habitat**

réf : 2025-046

M. le Maire précise que Sarthe Habitat a instauré des commissions d'attribution dématérialisées permettant aux membres de voter pour des candidats à l'attribution d'un logement ; il indique qu'il y a lieu de désigner un représentant et un suppléant, suite au décès de Mme Jeanine GIGOMAS, il est nécessaire de désigner un nouveau représentant.

Considérant que pour les désignations des représentants des associations ou diverses commissions, les dispositions de l'article L2121-21 sont applicables et le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder aux scrutins secrets aux nominations ou aux représentations.

Candidates : Sandrine HEURTEBISE et Ingrid BORDIN

A obtenu : 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Désigne :

- Mme Sandrine HEURTEBISE. représentante titulaire et Ingrid BORDIN représentante suppléante

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Désignation des représentants de la commune au sein du Conseil du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Avoise-Parcé.**

réf : 2025-047

M. le Maire propose la désignation de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants au sein du Conseil du **RPI de Avoise-Parcé**

Considérant que pour les désignations des représentants des associations ou diverses commissions, les dispositions de l'article L2121-21 sont applicables et le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations

Considérant que le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux représentations.

Candidates délégués titulaires : Sandrine HEURTEBISE, Ingrid BORDIN

Ont obtenu : 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Candidates délégués suppléants : Laurence CHEDET, Ludovic GOIBEAU

Ont obtenu : 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Désigne :

- Sandrine HEURTEBISE Et Ingrid BORDIN délégués titulaires et Laurence CHEDET et Ludovic GOIBEAU délégués suppléants

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

### **Commissions intercommunales**

réf : 2025-048

<b>Commissions</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant</b>
Commission de l'aménagement du territoire, de l'habitat, de la politique de la Ville, de l'accueil des gens du voyage, des mobilités	Antoine d'Amécourt	Sandrine Heurtebise
Commission de l'administration générale, des fonctions supports et des moyens transversaux	Thierry Robin	Antoine d'Amécourt

Commission de l'environnement	Antoine d'Amécourt	Ludovic Goibeau
Commission du Tourisme, de la valorisation des patrimoines locaux et de la culture	Alain Cophignon	Céline Letessier
Commission des solidarités, de la prévention, de la santé et de l'autonomie	Sandrine Heurtebise	Ingrid Bordin
Commission des sports, de l'éducation et des loisirs, de la parentalité et de la petite enfance	Laurence Chedet	Valérie Drouin
Commission des infrastructures et de la maîtrise d'ouvrage publique	Jean-Louis Morin	Valérie Drouin
Commission de l'agriculture et du commerce	Jean-Louis Morin	Dominique Duclos

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Désignation des représentants à la conférence intercommunale du logement (C.I.L.)**

réf : 2025-049

La CIL a pour rôle :

D'adopter des orientations concernant :

- Les objectifs en matière d'attribution et de mutation sur le patrimoine locatif social présent ou prévu sur le territoire de la Communauté de communes ;
- Les modalités de relogement des personnes relevant des dispositifs existants (accords collectifs, ménages reconnus prioritaires par la commission de médiation DALO) ;
- Les modalités de coopération entre les bailleurs sociaux et les réservataires.
- La mise en œuvre de ces orientations fait l'objet de conventions. Une convention spécifique annexée au Contrat de Ville a été élaborée : Convention Intercommunale d'Attribution (CIA), signée le 13 septembre 2018.

La CIL est donc chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre :

- Du Plan Partenarial de Gestion de la Demande de logement social et d'information du demandeur (PPGD, adopté par délibération du conseil de la CCSS du 8 décembre 2016, disponible en pièce jointe) ;
- De l'accord collectif intercommunal (facultatif) ;
- Du système de cotation de la demande et de location choisie (facultatif).

La CIL est composée de trois collèges :

- Le collège des collectivités territoriales (maires des communes membres de la Communauté de communes, représentant du Département) ;
- Le collège des professionnels du secteur locatif social (représentants des bailleurs sociaux présents sur le territoire de la Communauté de communes, réservataires de logements sociaux, des associations de locataires, des organismes agréés au titre la maîtrise d'ouvrage d'insertion) : Sarthe Habitat, Mancelle d'Habitation, Le Foyer Manceau, Logi-Ouest, Podeliha ;
- Le collège des usagers ou associations auprès des locataires ou des personnes défavorisées (représentants locaux d'associations de locataires siégeant à la commission nationale de concertation, associations d'insertion ou de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement, de représentants des personnes défavorisées.) : délégation locale de la Croix Rouge Française, C.N.L (association de locataire).

Étant donné que le mandat des membres de la conférence intercommunale du logement à une durée identique au mandat des conseillers municipaux (6 ans), il est nécessaire de désigner des représentants.

Titulaire : Sandrine HEURTEBISE

Suppléant : Alain COPHIGNON

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Révision du loyer du commerce**

réf : 2025-050

M. le Maire indique que, selon le contrat de location signé le 21 mai 2024, le montant du loyer doit être revu annuellement en fonction de la variation de l'indice mensuel des prix à la consommation

#### **Calcul du nouveau loyer :**

Pour mémoire : loyer mensuel au 21 mai 2024 : 416,67 € HT soit 500 € TTC

Indice mensuel des prix à la consommation mars 2024 : 117,72

Indice mensuel des prix à la consommation mars 2025 : 118,48

Loyer mensuel dû au 21 mai 2025 :  $416,67 \times 118,48 / 117,72 = 419,36$  € HT soit 503,23 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer le loyer à 503,23 € TTC par mois à compter du 21 mai 2025.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Banquet des Anciens 2026**

réf : 2025-051

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que le banquet des aînés est ouvert aux habitants de + de 65 ans inscrits sur la liste électorale.

Des habitants, en résidences secondaires souhaitent participer au banquet. Le Conseil Municipal décide d'accepter au repas les habitants, en résidence secondaire, qui se manifestent et souhaitent participer au banquet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Convention ciné vacances 2025-2026**

réf : 2025-052

M. le Maire propose de renouveler l'opération ciné-vacances à compter de l'été 2025 jusqu'aux vacances de printemps 2026 pour les enfants avoisiens jusqu'à 17 ans inclus.

La commune prend en charge 2€ par ticket de cinéma.

Le Conseil Municipal valide ce renouvellement et autorise le Maire ou ses adjoints à signer la convention avec le cinéma Confluences.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

#### **Convention avec le département (ENS) pour le coteau de Vilclair**

réf : 2025-053

M. le Maire demande au Conseil Municipal indique que la convention de partenariat, pour la gestion du coteau de Vilclair, entre la commune et le département de la Sarthe arrive à son terme en 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal de statuer sur l'établissement d'une nouvelle convention ainsi que sur l'adhésion au Conservatoire des espaces naturels pour 2025.

Après délibérations, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, de ne pas renouveler la convention avec le département de la Sarthe, dans le cadre des espaces naturels sensibles. L'adhésion au Conservatoire des Espaces Naturels ne sera pas renouvelée pour 2025.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Occupation du domaine public : Installation d'une boîte à pain**

réf : 2025-054

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur KAIB, boulanger à Noyen-sur-Sarthe. Celui-ci souhaite, dans le cadre de son activité professionnelle, installer une boîte à pain place des Deux Fonts sur le domaine public sur la parcelle cadastrée ZP 3 via la société maBaguette. La location du distributeur sera financé par M. KAIB, la fourniture d'électricité sera financée par la commune d'Avoise.

Monsieur le Maire indique que la collectivité ne sera nullement responsable si des dégradations ou vol se produisent sur le matériel de Monsieur KAIB.

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité, APPROUVE la mise en place d'une boîte à pain « place des Deux Fonts » sur la parcelle cadastrée ZP 3. DIT Que l'occupation du domaine public est gracieuse.

AUTORISE Monsieur le Maire a signer tous les documents relatif à cet objet.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

**Questions diverses :**

Séance levée à: 22:35

En mairie, le 19/06/2025

Le Maire  
Antoine d'AMÉCOURT

Le Secrétaire  
Mme HEURTEBISE Sandrine



A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke, representing the signature of Sandrine Heurtebise.